

Loi n° 15 - 2017 du 30 mars 2017

autorisant la ratification de l'accord de prêt entre la République du Congo et la Banque de l'exportation-importation de l'Inde relatif au financement du projet de construction d'une cimenterie à Mafoubou/Taotao dans le département du Niari

L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE :

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

Article premier : Est autorisée la ratification de l'accord de prêt, signé le 25 février 2015 entre la République du Congo et la Banque de l'exportation-importation de l'Inde relatif au financement du projet de construction d'une cimenterie à Mafoubou/Taotao dans le département du Niari, dont le texte est annexé à la présente loi.

Article 2 : La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat./-

Fait à Brazzaville, le 30 mars 2017

Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le Premier ministre, Chef du
Gouvernement,

Le ministre d'Etat, ministre de
l'économie, du développement industriel
et de la promotion du secteur privé.

Clément MOUAMBA.-

Gilbert ONDONGO.-

Le ministre des finances, du budget
budget et du portefeuille public,

Calixte NGANONGO.-